

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 5 décembre 2024**Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11
- en exercice :	10
- qui ont pris part à la séance :	07
- votants	08

Date de convocation : 29/11/2024

Date d'affichage : 29/11/2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le cinq décembre deux mil vingt-quatre à 18 h 40.

Présents :

Mmes ARSAC Pascale — RENARD Brigitte
Mrs BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET Christophe –
DI BENEDETTO Vincent

Absents excusés :

Mr VERNERET Jacques pouvoir à Mr COEUILLET Christophe
Mme PERRIN Marie-Josèphe

Absent non excusé : Mr ALINS FranckSecrétaire de séance :

Mme RENARD Brigitte

OBJET : Décision modificative n°4 – Virements de crédits – M57 Budget Commune

Le Maire expose au Conseil Municipal que deux chapitres qui n'ont pas été suffisamment budgétisés pour les raisons suivantes :

- Chapitre 012 : la durée de la rémunération de l'agent technique, licencié pour incapacité physique, a été prorogée en raison de sa reprise de travail par période alternée,

- Chapitre 65 : Le protocole d'accord transactionnel signé avec l'Auberge du village d'un montant de 3 000 € n'a pas été prévu au budget 2024.

C'est pourquoi nous devons faire un virement de crédits pour mandater les traitements et charges salariales du dernier trimestre de l'année 2024 :

CREDITS A OUVRIR :

Chapitre	Compte	Nature	Montant
012	64111	Rémunération principale	+ 2 500,00 €
65	65888	Autres	+ 2 500,00 €

CREDITS A REDUIRE :

Chapitre	Compte	Nature	Montant
011	615231	Voiries	- 5 000,00 €

Et ont les membres présents signés au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL

